

Catastrophe Lubrizol : ce qu'il ne fallait pas faire

En septembre 2019 survenait à Rouen la catastrophe Lubrizol et la prise de conscience des risques industriels liés à la présence d'industries dans les villes. Pour concilier industries et population, on pourrait implanter les usines à la campagne car, selon la citation souvent attribuée à Alphonse Allais, "*l'air y est plus pur*", mais la réalité du développement urbain de l'industrie pose un problème que cette maxime ne règle pas.

À Aix-en-Provence, le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs) relève les risques industriels de transport de matières dangereuses auxquels on peut ajouter Cadarache et son risque nucléaire, les sites pétrochimiques de Berre-Fos et pourquoi pas la chaufferie à bois !

La catastrophe Lubrizol est liée à une succession d'incidents pudiquement qualifiés d'"*imprévus*" qui révèlent plu-



**FRÉDÉRIC
POITOU**

Ingénieur chimiste, expert auprès de la cour d'appel d'Aix-en-Provence

sieurs années de carences. Dix jours avant l'accident, le Premier Ministre annonçait un allègement de la réglementation permettant de passer sans demande préalable de 50 000 à 900 000 m³ de stockage dangereux. Pour déréglémenter, on légalise la mise en danger des populations passant d'une logique de respect des normes à celle d'évaluation des risques. Le gouvernement a donc fait deux propositions principales : la création d'un bureau d'enquêtes accidents et l'augmentation des inspections de sites.

Pourquoi ne pas plutôt se donner les moyens d'appliquer les réglementations existantes : strict respect de la directive Séveso 3 et de la loi Risques avec Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) non modifiable aux abords d'installations à risques (contrairement au cas de la ZAC Flaubert à

Rouen) ?

Selon le vieil adage, les accidents les moins polluants sont ceux qui ne surviennent pas. La création d'une autorité de sûreté des installations à risques pour éviter que les accidents ne surviennent est plus préventive qu'un bureau d'enquête pour déterminer les causes d'un accident qui a eu lieu ! Et la multiplication des contrôles est un vœu pieux, si le nombre de fonctionnaires affecté à ses tâches reste constant. On peut dès lors faire quelques suggestions : augmenter les postes affectés à la surveillance administrative, prononcer des peines alourdies à l'encontre des industriels convaincus de manquements, abandonner les dérogations décidées en 2019 et créer une agence de sûreté industrielle indépendante capable d'ester en justice en cas de constat d'anormalité.